

12. Améliorer la place de l'utilisateur dans le système de soins périnataux

Les comparaisons européennes et les analyses scientifiques ne permettent pas d'affirmer la supériorité évidente d'une organisation des soins sur une autre. Ce constat justifie le maintien d'une offre diversifiée privilégiant la cohérence des soins.

Dans ces conditions, il est fondamental que les femmes enceintes et leur partenaire aient un rôle actif dans le choix de leur filière de soins, du lieu de leur accouchement et de l'organisation du post-partum (c. f. proposition 2).

Pour cela, il est nécessaire que les femmes enceintes soient informées de l'offre de soins dans la zone où elles vivent (type de maternité, réseaux, CPP) en même temps que des politiques appliquées dans les maternités par exemple en terme d'accompagnement, de péridurale, de déclenchement de césarienne ou de plateau technique. Ceci devrait permettre un choix éclairé et aboutir à ce que les femmes choisissent en fonction de leur attente.

Les usagers doivent non seulement pouvoir exprimer leurs choix individuels, mais ils doivent être représentés dans toutes les instances où est discutée la politique périnatale aussi bien à l'échelon régional (réseaux, CRN, ARH ...) qu'à l'échelon national (Commission Nationale de la Naissance).